

DATE D’AFFICHAGE LE 05 FEVRIER 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE 1^{ER} FEVRIER 2016

Etaient présents :

MM. LEFORT Thierry – PAILLETTE Jean-Pierre – Mme DEROBERT Stéphanie – M. DUBOIS Patrick – Mme HORLAVILLE Claire – M. BERTRAND Jacky – Mmes DUNY Muriel – M. TOUSSAINT Alain – Mme JEANNE Evelyne – MM. RYCROFT-THIRIET Jacques – GUEZENNEC Patrick – TRACOL Raphaël – Mmes MAISONNIER Sylvie – CHAN Sylvie – DEULEY Fabienne – M. GODET Jean-Michel – Mmes ROUSSEAU Isabelle - FLEURY Nelly - VASSE Christine - PROFIT Sandrine – MM. SEVEC David – BINET Frédéric - Mmes HAMEL Aurélie – DELAUNAY Josiane - MM. IVES Andrew - RABOT Jean-Luc - Mmes WOJTASZEK Nadine et DETHAN-CASSIGNEUL Anne.
formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé et représenté :

M. CASSIGNEUL Félix qui donne pouvoir à M. LEFORT.

Monsieur SEVEC a été élu Secrétaire

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE :

- 1. CONVENTION AVEC CAEN LA MER 2016-2018 :**
Fourrière Animale de Verson
- 2. CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL D’ESCRIME (ANNEE SCOLAIRE 2015-2016) :**
Animation découverte pour CM1-CM2 de Marie-Curie
- 3. MODIFICATION DE REPRESENTATION AU SYNDICAT D’ASSAINISSEMENT DE LA COTE DE NACRE**
- 4. ADHESION RNMA (RESEAU NATIONAL DES MDA)**

URBANISME :

- 5. RETROCESSION DE VOIRIES :**
Lotissement les Hauts-Vents

FINANCES :

- 6. AVANCE SUR SUBVENTION :**
Association « Douvres Basket Cœur de Nacre »

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- ✦ *Signatures au titre de la délégation du Maire (Juillet à Décembre 2015)*
- ✦ *Loi Notre*
- ✦ *Fiscalité*
- ✦ *Divers*

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 14 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal à l'unanimité, sous réserve de prendre en compte les observations suivantes :

- Madame MAISONNIER est absente *excusée*
- Le rendez vous avec les Services de l'Etat concernant l'Accueil des Réfugiés a eu lieu le **11 décembre** et non le 11 septembre.

1. CONVENTION AVEC CAEN LA MER 2016/2018

Fourrière Animale de Verson

Monsieur le Maire rappelle que la Commune bénéficie d'une convention passée avec la Communauté d'Agglomération CAEN LA MER pour l'utilisation de la Fourrière de Verson pour les chiens et chats errants trouvés sur le territoire de la Commune.

La précédente convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2015.

Un nouveau document est proposé à l'Assemblée Municipale pour un an renouvelable au maximum jusqu'au 31 décembre 2018.

La contribution financière, à la charge des Communes, est fixée chaque année par le Conseil Communautaire de CAEN LA MER (0,80 Euro par habitant pour 2015).

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à passer avec cet EPCI.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

APPROUVE

Les termes de la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération CAEN LA MER, pour l'utilisation, par la Commune, de la Fourrière animale de Verson.

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

INVITE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et en particulier la convention.



2. CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PAILLETTE, Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires.

Monsieur PAILLETTE informe l'Assemblée Municipale qu'une nouvelle animation de découverte a été mise en place pour les enfants de Marie-Curie avec le Comité Départemental d'Escrime du Calvados.

Les trois classes concernées par cette animation sont 1 CE2 et 2 CE2-CM1. Huit séances sont prévues pour l'année 2016.

Le coût annuel pour la Commune représente la somme de 930 Euros pour un total de 24 heures.

Monsieur le Maire-Adjoint propose de signer une convention avec le Comité Départemental d'Escrime du Calvados pour l'année 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

APPROUVE

Pour l'année scolaire 2016, la convention à passer avec le Comité Départemental d'Escrime du Calvados pour l'enseignement de cette pratique sportive, aux élèves de l'Ecole Primaire Marie-Curie.

INVITE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et en particulier la convention.

DEBATS

Madame Christine VASSE demande la motivation du choix du Club. Il y a aussi un Club d'Escrime à LANGRUNE-SUR-MER, qui serait agréé.

Monsieur PAILLETTE précise que c'est l'équipe enseignante qui a initié le projet pédagogique qui a reçu la validation de l'Inspection Académique.

Si l'opération est reconduite, il pourra être vérifié que le Club de LANGRUNE-SUR-MER réunit bien les conditions nécessaires pour avoir l'agrément de l'Académie Nationale.

Madame DEULEY informe les membres du Conseil Municipal que le Cours Notre-Dame propose la même activité et qu'il serait intéressant de comparer les deux projets.



3. MODIFICATION DE REPRESENTATION AU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire rappelle que, par délibération du 14 avril 2014 relative à la représentation de la Commune dans les Syndicats Intercommunaux, le Conseil Municipal a désigné comme représentants de la Commune au Syndicat d'Assainissement de la Côte de Nacre :

- Monsieur PAILLETTE et Monsieur BINET comme membres titulaires,
- Monsieur GODET et Monsieur CASSIGNEUL comme membres suppléants.

Suite à la demande exprimée par Monsieur BINET de modifier son siège de titulaire en siège de suppléant pour des raisons professionnelles qui ne lui permettent plus d'assurer ses missions au sein du Syndicat d'Assainissement dans des conditions optimales, il est proposé d'apporter la modification suivante à la représentation de la Commune au Syndicat d'Assainissement de la Côte de Nacre :

- Monsieur PAILLETTE et Monsieur GODET comme membres titulaires
- Monsieur BINET et Monsieur CASSIGNEUL comme membres suppléants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

ADOPTE

la modification proposée par Monsieur Le Maire

DESIGNE

comme représentants de la Commune au Syndicat d'Assainissement de la Côte de Nacre :

- Monsieur PAILLETTE et Monsieur GODET comme membres titulaires
- Monsieur BINET et Monsieur CASSIGNEUL comme membres suppléants



4. ADHESION AU RESEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUNY, Maire-Adjointe à a Vie Associative.

Madame DUNY indique que la Maison des Associations répond à un objectif de développement de la vie associative locale, notamment à travers la création de lieux d'échanges et de rencontres pour les Associations, l'accompagnement des acteurs associatifs et la mise à disposition de ressources

L'adhésion au Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) :

- Permet d'obtenir des conseils techniques et juridiques et facilite l'accès à l'information ainsi que le partage des expériences en matière de développement associatif. Ce réseau créé en 1994 fonde sa crédibilité sur les compétences des professionnels qui animent ces structures locales. Il est constitué de professionnels de Maisons des Associations, d'Elus représentatifs de ces Maisons, de Responsables Administratifs et d'Experts (Cabinets Juridiques, de Conseils, etc.).
- Implique une participation active à la vie du réseau dans les groupes de travail créés sur des objets spécifiques,
- Implique la mutualisation des outils et des compétences à travers les différents outils et supports créés par le RNMA

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Réseau National des Maisons des Associations (RNMA).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu cet exposé,

A l'unanimité,

ADHERE

au Réseau National des Maisons des Associations (RNMA),

APPROUVE

le versement de la cotisation d'adhésion 2016 d'un montant de **347 Euros**.

DIT

que la somme est inscrite au Budget 2016



5. CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Lotissement les Hauts-Vents (Allée des Genêts, Allée de l'Aubépine, Square le Seuret))

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND, Maire-Adjoint chargé des Travaux.

Monsieur BERTRAND indique que l'Entreprise S.A. LETELLIER et CIE, par convention signée le 29 décembre 2010, s'est engagée à céder gratuitement à la Commune, la voirie et les réseaux divers de son lotissement « LES HAUTS-VENTS », dès la visite de réception définitive des travaux qui a eu lieu 23 octobre 2015.

Cette opération de 13 logements individuels est desservie par deux voies, Allée des Genêts et Allée de l'Aubépine et un square dénommé Le Seuret. Cette voie est cadastré Section AI n° 0252, elle sera inscrite au tableau de classement de la voirie communale comme suit :

- Voies piétonnes : 260 ml
- Chaussées VL : 120 ml
- Square : 1 200 m²
- Aire mixte piétons/Cycles : 220 ml

Monsieur BERTRAND propose de reprendre ces voies dans le domaine communal public après signature de l'Acte Notarié.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE

De prendre gratuitement dans son domaine public communal, les parcelles AI n° 0252 (Allée des Genêts, Allée de l'Aubépine et le Square Le Seuret), desservant l'opération « LES HAUTS-VENTS » faite par la Société LETELLIER et CIE.

INVITE

Monsieur le Maire à signer l'Acte Notarié nécessaire.

DIT

Que l'Acte signé, ces voies seront classées dans le Domaine Public Communal.



6. AVANCE SUR SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION « DOUVRES BASKET CŒUR DE NACRE »

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame DUNY, Maire-Adjointe à la Vie Associative, qui informe le Conseil Municipal qu'un courrier de l'Association « DOUVRES BASKET CŒUR DE NACRE », en date du 19 décembre 2015 est parvenu en Mairie, sollicitant un versement anticipé d'une partie de la subvention qui sera attribuée au titre de l'exercice 2016.

Madame DUNY rappelle que l'Association a bénéficié d'une subvention de 23 600 € en 2015 et que le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Moyens lors de sa séance du 9 novembre dernier.

Madame la Maire-Adjointe chargée de la Vie Associative propose, d'accorder une avance sur subvention d'un montant de 7 000 € qui permettra à l'Association de faire face à ses charges financières dans l'attente des ressources liées aux manifestations prévues au printemps.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

De verser à l'Association « DOUVRES BASKET CŒUR DE NACRE » au titre de la subvention 2016, une avance sur subvention de **7 000 Euros**.



7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément aux articles L 2122-2 et L 2122-3 du C.G.C.T., Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée Municipale des décisions prises par application des délégations qui lui sont accordées par délibération du 14 avril 2014, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015.

➤ **SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX, FOURNITURES ET DE SERVICES SANS FORMALITES :**

✚ **EXTENSION ECOLE JACQUES PREVERT (11 LOTS) :**

- Lot 1 – Terrassements/VRD/Espaces verts – Ets LETELLIER : **18 669,60 € HT**
- Lot 2 – Démolitions/Gros œuvre/Dallage/Faïence – Ets QUINCE :
56 158,50 € HT
- Lot 3 – Ossature bois/Bardage bois/Isolation/Etanchéité à l'air – Ets MICARD :
57 146,20 € HT
- Lot 4 – Couverture/Etanchéité – Ets SMTI : **34 594,00 € HT**
- Lot 5 – Menuiserie aluminium/Serrurerie – Ets STAB : **36 507,00 € HT**
- Lot 6 – Menuiserie intérieure bois/Plâtrerie sèche – Ets DPI : **23 668,71 € HT**
- Lot 7 – Faux-Plafond – Ets SNCI : **7 186,77 € HT**
- Lot 8 – Electricité/Courants forts-faibles/Eclairage sécurité – Ets DODEMAN :
10 879,04 € HT
- Lot 9 : Plomberie/Chauffage/Ventilation – Ets CAPS : 13 041,82 € HT
- Lot 10 – Peinture – Ets GUERIN : **7 137,37 € HT**
- Lot 11 – Revêtements de sols souples – Ets DELOBETTE : **10 527,45 € HT**

TOTAL H.T. 275 516,35 Euros

✚ **ASSURANCES :**

▪ **La SMACL :**

- Lot 1 – Dommages aux biens et Risques annexes : **7 572,14 Euros**
- Lot 2 – Responsabilité Civile : **2 338,37 Euros**
- Lot 3 – Protection Juridique et Défense pénale : **1 136,95 Euros**
- Lot 4 – Flotte auto et Risques annexes : **5 849,39 Euros**

➤ **CONVENTIONS ET BAUX :**

- ✚ Convention de Dénivellement entre la Commune DE DOUVRES/ST AUBIN et le CONSEIL DEPARTEMENTAL
- ✚ Convention d'Occupation Précaire LETELLIER Stéphane - 11 Chemin Vicinal (Parcelle ZO n° 11) – Chemin des Moulineaux
- ✚ Convention d'Occupation Précaire PIERRE Sandrine - 17 Froide Rue (Parcelle ZE n° 114) – ZAE de la Fossette
- ✚ Logement Studio Place des Marronniers (loyer 300 Euros)
- ✚ Bail de la Gendarmerie – Avenant n° 2 (prolongation 2015/2018)
- ✚ Convention de Coordination Police Municipale/Forces de sécurité de l'Etat Avenant (prolongation de 3 ans)
- ✚ Convention avec l'ODACC (Saison 2015/2016)

➤ **DELIVRANCE ET REPRISSE DE CONCESSIONS DE CIMETIERE :**

- ✚ Concession 50 ans caveau : une

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le C.G.C.T. et notamment ses articles L 2122-22 et L 5211-10,

PREND

Acte de ce compte rendu.

➤ LOI NOTRE

Monsieur LEFORT rappelle la réunion de présentation assurée par le Cabinet KPMG sur l'opportunité des Communes Nouvelles.

Le Cabinet KPMG a fait une proposition d'étude de faisabilité, pour accompagner la Collectivité dans ses choix, chiffrée à 15 000 € TTC.

Monsieur LEFORT a également pris contact avec les Services de la Préfecture, qui ont assuré pouvoir mettre des moyens à disposition des Collectivités intéressées par ce sujet.

Au vu de ces éléments, monsieur le Maire propose :

- D'engager des discussions avec les Communes proches,
- De vérifier si les Services de la Préfecture peuvent apporter toutes les précisions utiles et nécessaires que KPMG propose,
- De créer une Commission pour traiter ce sujet.

Monsieur LEFORT précise qu'il n'y a pas de contrainte de calendrier et qu'il faut prendre le temps nécessaire à la réflexion pour aborder sereinement l'intégration de COURSEULLES-SUR-MER et les enjeux vis-à-vis de CAEN LA MER.

Monsieur GODET remercie Monsieur le Maire pour les informations apportées qui sont intéressantes et surtout importantes pour engager les réflexions sur les Communes Nouvelles.

Il sera important de définir un pacte de gouvernance et d'écrire un projet partagé et signé en commun.

Dans tous les cas, les deux réflexions (Communes Nouvelles et périmètre de notre territoire) seront à mener de façon conjointe.

Monsieur TRACOL précise qu'il sera nécessaire de clairement préciser les compétences.

Monsieur LEFORT va proposer au prochain Conseil Municipal la désignation d'un nombre de représentants pour la Commune, comprenant des représentants de la majorité et de la minorité.

Pour information, Vendredi 5 février, le Préfet devrait proposer un amendement pour l'intégration de COURSEULLES-SUR-MER dans la Communauté de Communes « CŒUR DE NACRE » à compter du 1^{er} janvier 2017.

➤ FISCALITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'entreprendre une réflexion sur les bases fiscales de taxes d'habitation et de taxes foncières afin de disposer d'un état des lieux précis et de détecter d'éventuelles incohérences.

La Commune a reçu deux propositions d'accompagnement :

La première est une mission au résultat (rémunération sur les gains fiscaux constatés) et la deuxième, de KPMG est chiffrée à 14 000 €.

Avant de présenter un dossier au Conseil Municipal, il est souhaitable d'engager des discussions avec la Communauté de Communes « CŒUR DE NACRE », le rayonnement idéal de ce type d'action étant le territoire intercommunal.

Madame FLEURY souhaite savoir si ce type d'action a déjà été mené par le passé. Monsieur LEFORT répond que non.

Monsieur TRACOL indique qu'il aimerait avoir plus de lisibilité sur les modes de calculs dans le cadre de la fiscalité locale.

➤ **DIVERS**

Monsieur LEFORT adresse ses remerciements aux bénévoles de la Ronde des Galettes, plus particulièrement à Monsieur GODET et Madame JEANNE pour avoir organisé cet événement.

Monsieur LEFORT rappelle l'objectif fixé de 100 participantes Douvraises à la Course « LA ROCHAMBELLE ». 75 sont inscrites à ce jour.

Monsieur Le Maire conclut la séance en informant le Conseil Municipal qu'une présentation des activités des Pompiers de COURSEULLES-SUR-MER sera effectuée lors du prochain Conseil Municipal.